Ecrit par Echo du Mardi le 27 mai 2022

SCI OLIPEC

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 27 mai 2022 sous réserves d'incidents

Maître Pascal DAYRE Membre de la SAS Groupe Dice notaires 468, Avenue Marius Coulon 84500 BOLLENE cedex

SCI OLIPEC Capital social : 100 € Siège social : Les HAUTPARANS 84430 MONDRAGON RCS AVIGNON 489 639 237

Modification statutaire

Aux termes d'un acte reçu par Maître DAYRE le 12 avril 2022 a été constatée la modification suivante des statuts de la société SCI OLIPEC : Ancienne mention article associés : Il est apporté à la société, à savoir : Monsieur OLIVEIRA Charles, quarante euros (40,00EUR), Madame PECQUEUX Carole, soixante euros (60,00EUR). Les associés déclarent que les sommes représentatives de leur apport seront versées sur un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque. Nouvelle mention article associés : Il est apporté à la société, à savoir : Monsieur Philippe PECQUEUX, huit cent sept euros et trente sept centimes (807,37EUR), Madame PECQUEUX Carole, soixante euros (60,00EUR). Les associés déclarent que les sommes représentatives de leur apport seront versées sur un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque. Ancienne mention article siège social : Le siège social est fixé à « Les HAUTPARANS 84430 MONDRAGON ». Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés. Nouvelle mention article siège social : Le siège social est fixé à « 171 chemin du midi 84430 MONDRAGON ». Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés Ancienne mention article capital social : Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100,00EUR), montant total des apports des associés. Il est divisé en 100 parts sociales de un euro (1,00EUR) chacune, attribuées de manière suivante aux associés, eu égard aux apports effectués par chacun d'eux, à savoir : Monsieur Charles OLIVEIRA , 40 pourcent Madame PECQUEUX Carole, 60 pourcent. Nouvelle mention article capital social : Le capital

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 27 mai 2022

social est fixé à la somme de cent euros (100,00EUR), montant total des apports des associés. Il est divisé en 100 parts sociales de un euro (1,00EUR) chacune, attribuées de manière suivante aux associés, eu égard aux apports effectués par chacun d'eux, à savoir : Madame PECQUEUX Carole 99 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 99 Monsieur Philippe PECQEUX 1 part en pleine propriété numérotée 100 Pour avis Le notaire

3953893 Publié le 27/05/2022

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !